



Bulletin Officiel

N° 5477 Lundi 06 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2017-1

2-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2

7-9

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2

10-15

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -

16-19

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

20

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT

21-25

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SERVICOM

26-28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTUVER – AGE -

29

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION

30

FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR

31

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

32-34

COURBE DES TAUX

35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV BH PLACEMENT
- ATTIJARI VALEURS SICAV
- SICAV CROISSANCE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SERVICOM**

Siège Social: 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I - Tunis

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017.

Désignation	3 ^{ème} Trimestre			Au 30/09			31/12/2016
	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation	
1-Produits d'exploitation	18 663	8 186	-56%	51 864	41 793	-19%	69 279
Travaux Publics	10 328	4 201	-59%	32 948	27 748	-16%	48 821
Climatisation & Chauffage	2 681	301	-89%	7 014	5 219	-26%	7 632
Ascenseurs	4 107	2 414	-41%	7 028	5 626	-20%	7 104
IT & Télécom & Autres	1 548	1 271	-18%	4 874	3 201	-34%	5 722
2-Charges d'exploitation	16 528	11 462	-31%	45 958	41 589	-10%	61 263
Dont Charges de personnel	1 735	1 622	-7%	5 289	5 366	1%	6 437
3-EBITDA	3 701	-994	-127%	9 316	4 927	-47%	14 884
Dont Dotations aux amortissements	1 566	2 282	46%	3 409	4 723	39%	6 868
4-EBIT	2 135	-3 275	-253%	5 907	205	-97%	8 016
5-Marge d'exploitation	11.4%	-40%	-51%	11.4%	-0.3%	-11%	12%
6-Charges Financières	1 314	4 547	246%	4 262	6 804	60%	5 832
7-Produits Financiers	76	1 859	2346%	432	1 866	332%	171
8-Charges Financières Nettes	1 238	2 688	117%	3 830	4 938	29%	5 661

Les revenus consolidés de SERVICOM au 30/09/2017 sont de 41.8 MDT contre 51.9 MDT au 30/09/2016 soit une diminution de 19%. L'essentiel de cette baisse a été enregistré au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

L'activité des neuf premiers mois de 2017 a été marquée par les faits suivants :

- ◆ Le chiffre d'affaires de l'activité travaux publics a baissé de 16% passant de 32.9 MDT au 30/09/2016 à 27.7 MDT au 30/09/2017. Cette baisse est due essentiellement à deux éléments :
 - Le retard de démarrage de certains projets importants attribués à la société, ce retard est lié à l'agenda des clients. Toutefois, ces nouveaux projets ont déjà démarré courant le mois de novembre et soutiendront le chiffre d'affaires courant le 4^{ème} trimestre 2017. Malgré ce creux ponctuel dans l'activité, le carnet de commandes reste soutenu avec une valeur de 38 MDT au 30/09/2017.
 - Le retard considérable dans l'avancement de plusieurs projets encours lié aux difficultés ponctuelles de trésorerie : ces problèmes sont engendrés essentiellement par les retards importants de paiements des différents clients publics avec un compte client qui s'élève au 30/09/2017 à plus que 11 MDT avec une antériorité moyenne de 202 jours contre un délai contractuel de 45 jours. Afin de palier à ce problème, un effort considérable de recouvrement est en train d'avoir lieu.

- Suite -

- ◆ Les chiffres d'affaires de l'activité climatisations et de l'activité ascenseurs ont diminué respectivement de 26% et 20%. Cette régression est due au ralentissement prononcé du marché de la promotion immobilière au 3^{ème} trimestre et à la mise en veilleuse de l'activité au Maroc. A partir du mois d'octobre 2017, la société est en train d'observer une reprise des ventes.
Par ailleurs, en France, les neufs premiers mois de 2017 ont été marqués par la réussite des premières installations des ascenseurs fabriqués en Tunisie de marque Servicom avec une dizaine d'unités prévus pour 2017. Pour 2018, la société prévoit que les installations en France seront, exclusivement, avec les produits Servicom avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 1,5 M€.
- ◆ Les activités de maintenance, stratégiques et à forte marge dans les activités ascenseurs et climatisation, continuent à croître fortement :
 - Le volume d'affaires en SAV ascenseurs est de 209 KDT au 30/09/2017 contre 74 KDT au 30/09/2016, le volume d'affaires prévisionnel en SAV ascenseurs est de 288 KDT au 31/12/2017 contre 177 KDT au 31/12/2016.
 - Le volume d'affaires en SAV climatisation est de 625 KDT au 30/09/2017 contre 428 KDT au 30/09/2016, le volume d'affaires prévisionnel en SAV climatisation est de 939 KDT au 31/12/2017 contre 672 KDT au 31/12/2016.
- ◆ Servicom a participé pour la première fois au plus grand salon d'ascenseurs au monde (Interlift en Allemagne), cette participation a été réussie et marquera le démarrage d'une nouvelle stratégie de développement à l'international :
 - Identification de distributeurs d'ascenseurs complets Servicom dans différents pays.
 - Vente de pièces d'ascenseurs pour d'autres fabricants tel que les contre poids, arcades et cabines...
- ◆ Le volume d'affaires de l'activité IT & Télécom a baissé de 4.9 MDT au 30/09/2016 à 3.2 MDT au 30/09/2017 suite au désengagement total des activités réseaux d'entreprises et de l'activité RLA.
Par ailleurs, l'activité Smartphones et Tablettes SERVICOM est en train de connaître, en 2017, une croissance solide de ses ventes d'un mois à l'autre. La croissance de cette activité est le résultat des trois leviers suivants :
 - Croissance continue du nombre des points de vente qui a atteint plus que 400 boutiques au 30/09/2017
 - Amélioration de la disponibilité des produits qui sont aujourd'hui au nombre de 13 modèles entre téléphones et tablettes.
 - Digitalisation de l'entreprise : Mise en place d'une plateforme de vente électronique B2B.
- ◆ Les charges d'exploitation ont atteint au 30/09/2017, 41.5 MDT contre 45.9 MDT au 30/09/2016 soit une diminution de 10%. Malgré cette diminution, l'EBIT de la société enregistre une baisse substantielle. Cette baisse du résultat d'exploitation est due à :
 - La baisse importante du chiffre d'affaires au 3^{ème} trimestre.
 - L'augmentation du prix du bitume (indexé au prix du pétrole et affecté en plus par la dépréciation du dinar). Il est à rappeler que la bitume constitue le coût principal de plus que 60 % du chiffre d'affaires de l'activité travaux publics et que les prix de vente aux clients publics sont quasiment non révisables.
- ◆ Les charges financières nettes sont passées de 3.8 MDT au 30/09/2016 à 4.9 MDT enregistrant une hausse de 29%. Cette hausse est expliquée par les faits suivants :
 - La perte de change importante qui a touché les activités climatisation, IT Télécom et Ascenseurs suite à la hausse brutale du change euro/dollars.
 - Les retards de paiements des clients étatiques qui ont poussé la société à faire recours à des moyens de financement avec des taux d'intérêts élevés. C'est ainsi que depuis le début de l'année la société a payé 1.1 MDT de frais de découverts bancaires.

- Suite -

Durant les neuf premiers mois de 2017, Servicom a été pénalisée par trois éléments externes ayant affecté directement sa rentabilité à savoir :

- La crise économique que traverse le pays et qui a contribué à la baisse du chiffre d'affaires.
- Les retards de paiements des différents clients étatiques, ce qui a impacté le chiffre d'affaires, la marge d'exploitation et les frais financiers.
- La dépréciation du dinars tunisien vis-à-vis de l'euro et du dollar ce qui a engendré jusqu'au 30/09/2017, des pertes de change importantes de 1.2 MDT.

Afin de pallier aux différents problèmes survenus courant l'année 2017, la société a déclenché un plan d'urgence consistant à déployer :

- Un effort exceptionnel de recouvrement de ses créances, spécialement avec l'état avec la création d'une cellule de suivi.
- Un politique de compression des coûts avec, notamment, un plan de licenciement.
- Désengagement total du client public dans les secteurs de climatisation, ascenseurs et téléphonie et partiel dans le secteur des travaux publics.
- Accélération de la vente des ascenseurs Servicom en Europe.
- Une meilleure sélectivité lors de la soumission aux marchés publics impliquant le désengagement des clients ayant les délais de paiement longs.

• **Indicateurs d'activités au 30/09/2017 SERVICOM INDIVIDUEL (KDT)**

Servicom individuel assure le rôle de Holding, ce qui implique qu'elle assume une grande partie des coûts financiers du groupe. Par ailleurs, les chiffres individuels de la société Servicom, cotée en bourse, correspondent aux services fournis par la société aux différentes filiales.

Ainsi, les données consolidées permettent une meilleure analyse financière du groupe Servicom.

Désignation	3 ^{ème} Trimester			Au 30/09			31/12/2016
	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation	
1-Produits d'exploitation	1 137	483	-58%	3 815	1 944	-49%	4 578
2-Charges d'exploitation	1 611	1 059	-34%	4 191	1 816	-57%	4 916
Dont Charges de personnel	246	238	-3%	631	762	21%	854
3-EBITDA	-32	178	-656%	103	964	836%	1181
Dont Dotations aux amortissements	441	754	71%	479	836	75%	1 519
4-EBIT	-474	-576	22%	-377	128	-134%	-338
5-Marge d'exploitation	-41.7%	-86%	-45%	-9.9%	7%	16.9%	-7%
6-Charges Financières	315	311	-1%	1 395	1 626	17%	1 988
7-Produits Financiers	172	502	192%	376	1 541	310%	589
8-Charges Financières Nettes	143	-191	-234%	1 019	85	-92%	1 399

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,303%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,416%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,530%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,251
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,615%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,625%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,663%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,817%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,951%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,962%	995,827
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,001%	938,281
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,060%	992,611
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,282%	983,608
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,442%	975,378
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,502%	978,683
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,796
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,561
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,238
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	942,271
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,736
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		937,323
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	934,393
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,672
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	929,037
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,736
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,534
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,364
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,309
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,786

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,868	169,922		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,997	115,036		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,372	98,403		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,506	100,532		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,149	15,154		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,735	110,774		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,557	1,558		
8	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	109,033	109,128		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,341	41,352		
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,906	55,921		
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,942	118,027		
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,692	112,819		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,883	138,884		
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	516,821	516,886		
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,410	119,190		
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,629	127,506		
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,755	136,614		
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,784	119,622		
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,207	106,382		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,098	157,493		
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,006	92,142		
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,226	99,245		
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,184	148,019		
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,739	131,496		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,953	102,290		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,049	101,472		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,030	21,040		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2295,128	2297,312		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	118,641	119,111		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,248	152,510		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,645	161,826		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,617	16,658		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5233,920	5250,238		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,600	2,602		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,269	2,271		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,196	1,195		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,102	1,104		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,110	1,112		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,106	1,108		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,392	116,474		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,734	119,705		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	990,001	1002,637		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,377	10,368		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	-	10,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,518	107,552
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,558	102,587
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,627	104,667
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,852	101,886
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,613	103,652
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,610	106,643
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,096	104,134
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,288	101,315
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,140	103,161
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,709	101,741
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,607	103,640
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,905	102,934
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,280	106,318
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,477	104,507
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,426	103,457
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,140	102,172
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,700	103,728
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,193	102,230
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,366	103,401
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,764	104,793
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,316	102,353
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,403	102,435
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,775	104,805
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,909	101,938

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,560	10,564
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,144	103,178
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,544	103,583
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,406	104,432
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,376	10,380
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,552	56,424
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,400	99,441
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,424	17,445
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,035	291,947
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,903	29,941
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2289,793	2291,570
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,240	71,332
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,624	54,673
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,526	103,644
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,257	89,346
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,745	10,736
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,375	11,352
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,060	14,027
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,355	12,345
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,551	13,565
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,042	12,051
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	146,727	146,867
95	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,179	140,247
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,874	8,867
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,573	102,018
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,704	85,982
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,488	87,649
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,089	96,082
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,583	95,537
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,138	94,559
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,044	10,055
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,370	102,812
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,003	147,167
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,510	106,773
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,390	102,893
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,706	204,666
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,645	184,649
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,368	157,469
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,947	21,929
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,904	134,724
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,927	118,157
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8854,112	8892,489
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,376	78,761
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,538	977,808
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5536,237	5551,445
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4936,352	4935,919
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,033	101,089
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,132	111,207
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10776,481

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 675 609**, un actif net de D : **3 420 504** et un bénéfice de la période de D : **44 142**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 30 septembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 30 Septembre 2016, 20,61% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,09% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 Septembre 2017
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 917 119	1 760 990	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		783 084	1 075 589	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		2 134 035	685 402	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		757 468	1 754 657	1 459 508
a- Disponibilités		757 468	1 754 657	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		1 022	548	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		475	-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		3 675 609	3 516 195	3 622 661
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	4 745	4 606	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	250 360	244 104	248 475
TOTAL PASSIF		255 105	248 710	253 459
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 – Capital	3 - 4	3 293 144	3 202 920	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables		127 360	64 565	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		76	71	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 - 5	127 285	64 494	67 183
TOTAL ACTIF NET		3 420 504	3 267 485	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 675 609	3 516 195	3 622 661

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 30 Septembre 2017
(Unité en TND)

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	26 769	155 155	9 131	81 994	90 020
a- Dividendes		740	94 440	1 933	59 926	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 029	60 715	7 198	22 068	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		27 775	159 950	14 355	92 619	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 160	12 282	4 018	12 117	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 615	147 668	10 337	80 502	89 402
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	6 167	20 268	5 850	15 983	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 448	127 400	4 487	64 520	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-10	-115	-16	-26	-477
Sommes distribuables de la période		17 438	127 285	4 471	64 494	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		10	115	16	26	477
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		25 688	11 603	-1 921	-140 974	-68 952
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		1 006	-26 363	-5 528	53 811	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-555	-5 014	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 142	112 640	-3 517	-27 657	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 septembre 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	17 448	127 400	4 487	64 520	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	25 688	11 603	-1 921	-140 974	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	1 006	-26 363	-5 528	53 811	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-555	-5 014	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	67 176	-	84 380	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	-	18 223	-	10 282	10 282
* Capital	-	62 300	-	35 800	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-44 336	-	-25 529	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	-	259	-	11	11
b- Rachats	292	12 385	859	40 779	63 315
* Capital	1 000	42 400	3 000	138 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-718	-30 392	-2 156	-98 247	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	10	377	16	1026	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	43 850	51 302	-4 377	-142 534	-40 816
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	3 376 654	3 369 202	3 271 861	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 420 504	3 420 504	3 267 485	3 267 485	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	115 044	114 835	115 631	116 623	116 623
b- En fin de période	115 034	115 034	115 601	115 601	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	29,735	29,735	28,265	28,265	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,19%	4,47%	-0,43%	-1,11%	2,84%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeurs liquidatives au 30/09/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30.09.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 709	1 016 628,130	783 078,550	21,30%	22,89%	
BNA	19 000	219 202,781	218 481,000	5,94%	6,39%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	29 838,000	0,81%	0,87%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	444 408,750	12,09%	12,99%	
NEW BODY LINE	2 200	15 276,161	10 480,800	0,29%	0,31%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	79 870,000	2,17%	2,34%	
Obligations :	27 432	2 085 382,234	2 134 034,834	58,06%	62,39%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	233 219,616	233 247,154	6,35%	6,82%	
BH 2009	5 000	307 503,333	317 290,763	8,63%	9,28%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 937,999	1,06%	1,14%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	7 159,285	7 268,289	0,20%	0,21%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	312 361,315	8,50%	9,13%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	313 040,219	8,52%	9,15%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	102 118,137	2,78%	2,99%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	305 949,369	8,32%	8,94%	
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	203 198,246	5,53%	5,94%	
ATL SUB 2017-2	3 000	300 000,000	300 623,343	8,18%	8,79%	
Droits :	24	7,044	5,370	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	5,280	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général		3 102 017	2 917 119	79,36%	85,28%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **4 745** dinars au 30-09-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire à payer	3 863	3 721	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	883	886	1 180
Total	4 745	4 606	4 984

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à **250 360** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Contribution conjoncturelle à payer	3 796	-	-
Jetons de présence	3 551	2 660	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	291	269	286
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires CAC à payer	16 902	16 224	18 808
Rémunération du Directeur Général	182	150	150
TCL à payer	833	-4	17
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Total	250 360	244 104	248 475

3-4 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 30-09-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	17 914
Nombre de titres émis	623
Rachats effectués	
Montant	-12 192
Nombre de titres rachetés	-424
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 603
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-26 363
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	234
Capital au 30-09-2017	
Montant	3 293 144
Nombre de titres	115 034
Nombre d'actionnaires	164

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	127 400	-115	127 285

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 la somme de **26 769** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	740	94 440	1 933	59 926	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	26 029	60 715	7 198	22 068	30 094
Total	26 769	155 155	9 131	81 994	90 020

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 la somme de **1 006** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2017 au 30/09/2017	01/01/2017 au 30/09/2017	01/07/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 30/09/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts (*)	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597
Total	1 006	4 795	5 225	10 625	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 Septembre 2017 à **4 160** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 863	11 399	3 721	11 231	15 035
Rémunération du dépositaire	297	883	297	886	1 180
Total	4 160	12 282	4 018	12 117	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 à **6 167** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 31/12/2016
Redevances CMF	858	2 533	827	2 496	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 346	7 227	2 584	7 696	10 281
Jetons de présence	860	3 547	1 748	3 937	5 685
Rémunération du Directeur Général	535	1 594	529	1 588	2 118
TCL	259	1 522	161	231	284
Autres charges	30	50	-	34	34
Contribution conjoncturelle*	1 279	3 795	-	-	-
Total	6 167	20 268	5 850	15 983	21 742

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENTS » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 5 074, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5 Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $4\,160 / 3\,420\,504 = 0,12\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $6\,167 / 3\,420\,504 = 0,18\%$

6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH-INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 30 Septembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » emploie 63,74 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 24,23 % de son actif net en titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 5% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 36,26 % de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, emprunt national et actions d'OPC. Ce taux est en dessous du minimum de 50% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-4 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	375 116	684 696	651 817
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		250 860	542 689	508 018
b - Obligations et Valeurs assimilées		124 256	142 007	143 800
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		659 417	443 529	442 993
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-4	659 417	443 529	442 993
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 034 533	1 128 226	1 094 810
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 898	11 500	4 740
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	239 915	241 727	243 970
TOTAL PASSIF		247 813	253 226	248 710
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	777 274	858 093	833 242
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	9 447	16 906	12 858
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	3	3
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 440	16 903	12 856
ACTIF NET		786 721	874 999	846 100
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 034 533	1 128 226	1 094 810

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	4 419	24 010	14 480	71 927	73 720
a - Dividendes		2 851	18 942	10 385	55 613	55 613
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 568	5 068	4 095	16 314	18 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 617	6 697	8 590	20 542	22 320
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 035	30 707	23 070	92 469	96 040
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 339	-10 123	-10 285	-33 488	-37 014
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 696	20 584	12 786	58 981	59 025
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-5 772	-11 144	-3 464	-9 981	-12 849
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 077	9 440	9 322	49 000	46 177
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-32 077	-32 097	-33 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 077	9 440	-22 755	16 903	12 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	32 077	32 097	33 321
* Variation des +/- values potentielles sur titres		532	-65 014	-101 660	-255 708	-264 486
* +/- values réalisées sur cession des titres		1	11 046	36 628	18 855	66 098
* Frais de négociation de titres		-	-2 000	-2 646	-7 913	-8 334
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-1 543	-46 528	-58 357	-195 766	-160 545

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	-2 077	9 440	9 322	49 000	46 177
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	532	-65 014	-101 660	-255 708	-264 486
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1	11 046	36 628	18 855	66 098
d - Frais de négociation de titres	-	-2 000	-2 646	-7 913	-8 334
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-12 852	-	-37 256	-37 256
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	13 508	13 508
* Capital	-	-	-	13 757	13 757
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-448	-448
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	199	199
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-1 726 705	-1 740 228	-1 804 348
* Capital	-	-	-1 841 829	-1 855 450	-1 925 326
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	147 206	147 524	154 504
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-32 083	-32 302	-33 526
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 543	-59 380	-1 785 062	-1 959 742	-1 988 641
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	788 264	846 100	2 660 061	2 834 741	2 834 741
b - En fin de période	786 721	786 721	874 999	874 999	846 100
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	6 504	6 504	20 539	20 538	20 538
b - En fin de période	6 504	6 504	7 017	7 017	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	120,959	120,959	124,697	124,697	130,089
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	1,976	-	1,814	1,814
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,20%	-5,50%	-3,72%	-8,34%	-4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 375 116 DT contre 684 696 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	441 126	676 663	650 770
- Actions et droits rattachés	123 500	494 768	469 588
- Titres OPCVM	195 126	41 895	41 182
- Obligations et valeurs assimilées	122 500	140 000	140 000
Plus ou moins values potentielles	-67 766	6 026	-2752
- Actions et droits rattachés	-63 270	6 160	-3073
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
- Titres OPCVM	-4496	-134	321
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	1756	2007	3799
Total	375 116	684 696	651 817

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 419 DT pour la période allant du 01/07/2017, au 30/09/2017, contre un montant de 14 480 DT pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3 ^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	2 851	10 967	10 385	50 786	50 786
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 975	-	4 827	4 827
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 568	5 068	4 095	16 314	18 107
Total	4 419	24 010	14 480	71 927	73 720

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, à 2 617 DT contre 8 590 DT pour la période du 01/07/2016 au 30/09/2016, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	3 ^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3 ^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Intérêts/ compte courant	2 617	6 697	5 454	8 884	10 662
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	3 136	11 658	11 658
Total	2 617	6 697	8 590	20 542	22 320

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 659 417 DT contre 443 529 DT au 30/09/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Avoir en banque	658 088	442 635	441 835
- Sommes à l'encaissement	14	61	14
- Sommes à régler	-1327	-4633	-623
- intérêts sur compte courant	2 642	5 466	1 767
Total	659 417	443 529	442 993

3-5 Note sur le capital

- Capital au 30/06/2017

- Montant	776 741
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	532
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1
- Frais de négociation de titres	-

- Capital au 30/09/2017

- Montant	777 274
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice encours	9 440	16 903	12856
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	3	3
Total	9 447	16 906	12858

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 7 898 DT contre un solde de 11 500 DT au 30/09/2016, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
-Gestionnaire	4 692	7 223	2 475
-Dépositaire	3 206	4 277	2 265
Total	7 898	11 500	4 740

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 239 915 DT contre un solde 241 727 DT au 30/09/2016, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	895	1 898	4 412
-Honoraire Liquidateur	3 102	-	-
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	12 832	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	8 842	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	7 171	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770	5 770
- CMF à payer	32	163	72
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	20 679	26 964	26 361
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
-contribution conjoncturelle	2 591	-	-
- Etat à payer	35	121	545
Total	239 915	241727	243 970

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 3 339 DT contre 10 285 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	3^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 345	7 110	7 224	23 521	25 998
- Rémunération du dépositaire	994	3 013	3 061	9 967	11 016
Total	3 339	10 123	10 285	33 488	37 014

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 5 772 DT contre 3 464 DT pour la même période en 2016, et se détaille ainsi:

Libellé	3^{ème} Trimestre 2017	30/09/2017	3^{ème} Trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1537	4562	2514	7 487	10 000
-Honoraire liquidateur	3 102	3102	-	-	-
- Redevance CMF	198	603	612	1 993	2 203
- Services Bancaire et Autres charges	28	101	20	67	94
-Contribution conjoncturelle	874	2 591	-	-	-
- TCL	33	185	318	434	552
Total	5 772	11 144	3 464	9 981	12 849

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 30 Septembre 2017, s'élève à 2345 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 30 Septembre 2017, s'élève à 994 DT TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. L'assemblée Générale Extra Ordinaire tenue le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société et la nomination de Monsieur « AYMEN EL ABED » en tant que liquidateur de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017, et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 30/09/2017					
Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		123 500,000	60 230,000	5,822%	
UADH	19 000	123 500,000	60 230,000	5,822%	2,111%
Titres OPCVM		195 126,413	190 630,187	18,427%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	190 630,187	18,427%	0,132%
EMPRUNT NATIONAL		122 500,000	124 256,079	12,011%	
EMPRUNT NATIONAL CAT C	1 400	122 500,000	124 256,079	12,011%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		441 126,413	375 116,266	36,259%	

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.621.329, un actif net de D : 14.586.640 et un bénéfice de la période de D : 413.478.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 7.031, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017 s'élève à D : 20.863.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	9 865 594,835	9 057 553,581	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 910 649,099	8 150 144,593	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		244 405,000	260 553,000	263 721,000
Titres OPCVM		710 540,736	646 855,988	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		3 084 496,816	3 538 052,811	3 418 328,872
Placements monétaires	5	3 083 433,857	3 537 679,113	3 418 128,980
Disponibilités		1 062,959	373,698	199,892
Créances d'exploitation	6	1 671 237,531	566 804,848	697 000,579
TOTAL ACTIF		14 621 329,182	13 162 411,240	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	34 689,211	17 893,000	18 469,334
TOTAL PASSIF		34 689,211	17 893,000	18 469,334
ACTIF NET				
Capital	8	14 223 881,974	12 780 186,063	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		362 715,789	364 318,969	370 711,660
ACTIF NET		14 586 639,971	13 144 518,240	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 621 329,182	13 162 411,240	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	73 435,300	373 658,080	116 548,450	370 395,351	374 373,514
Dividendes		70 231,300	364 122,080	113 307,450	360 502,351	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 204,000	9 536,000	3 241,000	9 893,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	39 866,414	102 276,763	29 862,264	88 194,638	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		113 301,714	475 934,843	146 410,714	458 589,989	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	(25 693,948)	(72 043,364)	(23 161,527)	(69 089,263)	(92 440,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		87 607,766	403 891,479	123 249,187	389 500,726	401 063,928
Autres charges	12	(8 990,164)	(21 734,700)	(6 430,971)	(24 009,648)	(29 142,649)
Contribution conjoncturelle	7	(7 030,824)	(20 863,206)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 586,778	361 293,573	116 818,216	365 491,078	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		20,643	1 422,216	-	(1 172,109)	(1 209,619)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		71 607,421	362 715,789	116 818,216	364 318,969	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(20,643)	(1 422,216)	-	1 172,109	1 209,619
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		179 289,566	813 207,857	82 110,989	246 933,350	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		163 587,571	309 773,810	13 450,294	116 468,184	122 593,601
Frais de négociation de titres		(986,173)	(1 956,680)	(79,712)	(795,638)	(825,816)
RESULTAT DE LA PERIODE		413 477,742	1 482 318,560	212 299,787	728 096,974	791 119,830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	413 477,742	1 482 318,560	212 299,787	728 096,974	791 119,830
Résultat d'exploitation	71 586,778	361 293,573	116 818,216	365 491,078	371 921,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	179 289,566	813 207,857	82 110,989	246 933,350	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	163 587,571	309 773,810	13 450,294	116 468,184	122 593,601
Frais de négociation de titres	(986,173)	(1 956,680)	(79,712)	(795,638)	(825,816)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(370 682,660)	-	(332 998,120)	(332 998,120)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	886,909	268 816,985	-	20 522,750	19 168,740
Souscriptions					
- Capital	1 320,660	314 845,344	-	233 271,500	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	110,440	(182,091)	-	10 459,459	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	34,825	2 724,723	-	619,551	619,551
Rachats					
- Capital	(528,264)	(46 751,364)	-	(212 065,000)	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(36,570)	(517,120)	-	(10 142,600)	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(14,182)	(1 302,507)	-	(1 620,160)	(1 657,670)
VARIATION DE L'ACTIF NET	414 364,651	1 380 452,885	212 299,787	415 621,604	477 290,450
ACTIF NET					
En début de période	14 172 275,320	13 206 187,086	12 932 218,453	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	14 586 639,971	14 586 639,971	13 144 518,240	13 144 518,240	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	49 607	48 595	48 600	48 517	48 517
En fin de période	49 610	49 610	48 600	48 600	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	294,026	294,026	270,463	270,463	271,760
TAUX DE RENDEMENT	2,92%	11,00%	1,64%	5,70%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2017.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 9.865.594,835 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 134 652,915	8 910 649,099	61,09%
<u>Actions</u>		4 120 336,958	8 896 029,889	60,99%
Actions BIAT	12 550	318 881,132	1 442 416,151	9,89%
Actions Placements de Tunisie	23 715	462 794,827	877 455,000	6,02%
Actions UIB	62 500	675 250,000	1 419 937,500	9,73%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	556 070,400	3,81%
Actions BH	19 000	138 256,062	466 013,000	3,19%
Actions ATTIJARI BANK	40 000	367 570,394	1 418 040,000	9,72%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	618 857,888	4,24%
Actions AIR Liquide	4 309	443 639,448	439 518,000	3,01%
Actions BTE	1 555	29 671,220	22 423,100	0,15%
Actions CIL	19 484	72 597,890	319 537,600	2,19%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	54 759,600	0,38%
Actions ATB	3 752	27 710,250	16 133,600	0,11%
Actions UBCI	989	38 894,871	23 370,070	0,16%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	115 529,420	0,79%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	224 200,000	1,54%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	44 546,565	0,31%
Actions S.F.B.T	35 935	401 432,480	710 686,495	4,87%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	126 535,500	0,87%
<u>Droits</u>		14 315,957	14 619,210	0,10%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions Air Liquide DA	4 309	14 310,189	14 607,510	0,10%
Actions SICAV		705 617,229	710 540,736	4,87%
SICAV RENDEMENT	6 983	705 617,229	710 540,736	4,87%
Obligations des sociétés		240 000,000	244 405,000	1,68%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	244 405,000	1,68%
TOTAL GENERAL		5 080 270,144	9 865 594,835	67,63%
Pourcentage par rapport au total des actifs				67,47%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 3.083.433,857 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 078 000,000	1 084 000,456		7,43%
compte à terme au 01/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	16 000,000	16 145,598	N° 001327	0,11%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	126 000,000	127 103,553	N° 082142	0,87%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	219 000,000	220 918,080	N° 082101	1,51%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	86 000,000	86 753,219	N° 082088	0,59%
compte à terme au 02/10/2017 (3 mois au taux de 4,330 %)	19 000,000	19 162,286	N° 082032	0,13%
compte à terme au 03/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	57 000,000	57 493,679	N° 081877	0,39%
compte à terme au 04/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	31 000,000	31 265,476	N° 081967	0,21%
compte à terme au 05/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	55 000,000	55 465,653	N° 081805	0,38%
compte à terme au 05/10/2017 (3 mois au taux de 4,440 %)	60 000,000	60 507,985	N° 081808	0,41%
compte à terme au 15/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	58 000,000	58 089,431	N° 081787	0,40%
compte à terme au 15/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	15 000,000	15 023,129	N° 081965	0,10%
compte à terme au 27/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	132 000,000	132 040,707	N° 081944	0,91%
compte à terme au 28/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	104 000,000	104 021,381	N° 001483	0,71%
compte à terme au 29/12/2017 (3 mois au taux de 4,690 %)	100 000,000	100 010,279	N° 001484	0,69%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 997 918,268	1 999 433,401		13,71%
Certificat de dépôt au 02/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	998 959,134	999 797,400	Banque de Tunisie	6,85%
Certificat de dépôt au 03/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	499 479,567	499 844,012	Banque de Tunisie (a)	3,43%
Certificat de dépôt au 04/10/2017 (10 jours au taux de 4,690%)	499 479,567	499 791,989	Banque de Tunisie (b)	3,43%
TOTAL	3 075 918,268	3 083 433,857		21,14%
Pourcentage par rapport au total des actifs		21,09%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017 un montant de D : 1.671.237,531 contre D : 566.804,848 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	118 998,150	566 804,178	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	1 538 000,000	-	685 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	13 428,551	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	0,670	810,830
TOTAL	1 671 237,531	566 804,848	697 000,579

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017 un montant de D : 34.689,211 contre D : 17.893,000 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 214,287	1 086,976	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 854,093	3 474,230	3 502,638
Commissaire aux comptes	8 357,625	12 931,794	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	20 863,206	-	-
TOTAL	34 689,211	17 893,000	18 469,334

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D: 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre 2017 s'est élevée à D : 7.030,824, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 20.863,206.

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/09/2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	314 845,344
Nombre de titres émis	1 192
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(46 751,364)
Nombre de titres rachetés	(177)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	813 207,857
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	309 773,810
Frais de négociation de titres	(1 956,680)
Régularisation des sommes non distribuables	(699,211)

Capital au 30-09-2017

Montant	14 223 881,974
Nombre de titres	49 610
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 73.435,300 pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre D : 116.548,450 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Dividendes</u>					
- des actions	70 231,300	340 451,910	113 307,450	337 267,735	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	-	23 234,616	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	3 204,000	9 536,000	3 241,000	9 893,000	13 061,000
TOTAL	73 435,300	373 658,080	116 548,450	370 395,351	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 39.866,414 contre D : 29.862,264 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	21 119,369	52 404,031	14 548,812	42 662,028	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	18 747,045	49 872,732	15 313,452	45 532,610	60 931,159
TOTAL	39 866,414	102 276,763	29 862,264	88 194,638	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 25.693,948 contre D : 23.161,527 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion	22 023,386	61 751,458	19 852,740	59 219,378	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 670,562	10 291,906	3 308,787	9 869,885	13 205,731
TOTAL	25 693,948	72 043,364	23 161,527	69 089,263	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 8.990,164 contre

D : 6.430,971 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 670,562	10 291,906	3 308,787	9 869,885	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	3 570,888	6 841,119	1 341,393	9 531,393	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	3 600,000	1 200,422	3 600,000	4 800,000
TCL	548,714	1 001,675	580,369	967,570	1 051,089
Autres	-	-	-	40,800	40,800
TOTAL	8 990,164	21 734,700	6 430,971	24 009,648	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée

sur la base de l'actif net quotidien.